

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE A COLOMBIE-BRITANNIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : novembre 2022

À : Conseil d'administration

De : Directeur général

Sujet : Règlement sur le calendrier scolaire – Nombre de jours d'enseignement

POINT D'INFORMATION :

Le directeur général partage les messages suivants reçus de la sous-ministre, Christina Zacharuk. Ces messages étaient adressés aux directions générales des conseils scolaires de la province (6 et 24 octobre) :

6 octobre 2022

« Après mûre réflexion, le ministère de l'Éducation et des services à la petite enfance a pris la décision de modifier le Règlement sur le calendrier scolaire afin de réduire le nombre d'heures d'enseignement de cinq heures pour l'année scolaire 2022/23. Cet amendement vise à tenir compte de la fermeture des écoles le 19 septembre 2022, pour le jour de deuil national marquant le décès de la reine Elizabeth II.

Veillez noter que même si votre conseil scolaire est tenu de modifier son calendrier scolaire, le ministère renoncera aux exigences de consultation pour la modification. Ainsi, les conseils ne seront pas tenus de rendre la modification accessible au public avant son entrée en vigueur, et la modification peut être effective rétroactivement. Toute question concernant la modification du règlement sur le calendrier scolaire peut être adressée à EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca

Je sais que la fermeture de l'école le 19 septembre était inattendue et a peut-être perturbé certains élèves, familles et membres du personnel. Étant donné que nous sommes encore au début de l'année scolaire, je suis convaincue que vous et vos équipes travaillerez de manière collaborative et créative, comme vous le faites toujours, pour vous assurer que les élèves atteignent leurs résultats d'apprentissage pour cette année scolaire. Je sais également que vous continuerez à surveiller de manière proactive les besoins des étudiants pour vous assurer qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour continuer à progresser dans leur parcours d'apprentissage.

J'apprécie profondément votre engagement continu à créer des environnements d'apprentissage où chaque élève peut s'épanouir et atteindre son plein potentiel. »

24 octobre 2022

« Je voudrais fournir quelques informations supplémentaires suite à la communication que vous avez reçue Jeudi 6 octobre 2022, à propos de la modification du calendrier pour tenir compte de la fermeture des écoles pour le Jour de deuil national le 19 septembre 2022. Comme mentionné à ce moment-là, le ministère mettra à jour le règlement sur le calendrier scolaire afin de refléter la modification en réduisant de cinq heures le nombre minimum d'heures d'enseignement prescrit. De nombreuses questions ont été reçues à ce jour concernant l'envoi de calendriers modifiés. À faciliter les choses, nous modifierons tous les calendriers scolaires 2022/23 au dossier en votre nom. Quand le règlement sur le calendrier scolaire est modifié, les dossiers du ministère seront mis à jour pour refléter :

- La réduction des heures d'enseignement de cinq heures ;
- La réduction des Jours de Session et des Jours d'Instruction d'un jour.

Les districts seront avisés une fois que le règlement sur le calendrier scolaire aura été modifié. Calendrier les contacts doivent mettre à jour leurs calendriers publics sur les sites Web du district dès que possible. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer le modèle de calendrier scolaire mis à jour. Les districts pour lesquels le 19 septembre 2022 a été répertorié comme une journée sans instruction sont priés d'envoyer un courrier électronique à EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca indiquant quand le reportage non pédagogique jour se produira. Les districts doivent rendre ces informations accessibles au public sur leurs calendriers sur les sites Web des districts.

Merci de votre patience pendant que nous parcourons ces modifications. D'autres questions concernant la La modification du règlement sur le calendrier scolaire peut être adressée à EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca.

Messages initiaux en version anglaise :

Messages from Deputy Minister, Christina Zacharuk to B.C. Superintendents:

October 6th, 2022

“After careful consideration, the Ministry of Education and Child Care has made the decision to amend the School Calendar Regulation to reduce the number of hours of instruction by five hours for the 2022/23 school year. This amendment is to accommodate the closure of schools on September 19, 2022, for the National Day of Mourning to mark the passing of Queen Elizabeth II. Please note that while your school board is required to amend its school calendar, the Ministry will be waiving the consultation requirements for the amendment. As such, boards will not be required to make the amendment publicly available prior to taking effect, and the amendment can be effective retroactively. Any questions regarding the School Calendar Regulation amendment can be directed to EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca.

I know the September 19th school closure was unexpected and may have been disruptive for some students, families, and staff. Given that we are still at the beginning of the school year, I am confident that you and your teams will work collaboratively and creatively, as you always do, to ensure students meet their learning outcomes for this school year. I also know that you will continue to proactively monitor student needs to ensure that they are receiving the supports they need to keep progressing on their learning journey.

I deeply appreciate your ongoing commitment to creating learning environments where every student can thrive and reach their full potential.”

October 24th, 2022

“I would like to provide some additional information further to the communication you received Thursday, October 6, 2022, about the calendar amendment to reflect the closure of schools for the National Day of Mourning on September 19, 2022.

As mentioned at that time, the Ministry will be updating the School Calendar Regulation to reflect the amendment by reducing the prescribed minimum hours of instruction by five hours. There have been a lot of questions received to date about sending in amended calendars. To make things easier, we will amend all 2022/23 school calendars on file on your behalf. When the School Calendar Regulation is amended, Ministry records will be updated to reflect:



- *The reduction of hours of instruction by five hours;*
- *The reduction of the Days in Session and Days of Instruction by one day.*

Districts will be notified once the School Calendar Regulation has been amended. Calendar contacts should update their public facing calendars on district websites as soon as practicable.

Please note that sending in the updated school calendar template is not required.

Districts for whom September 19, 2022 was listed as a non-instructional day are asked to send an email to EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca indicating when the rescheduled non-instructional day will occur. Districts should make this information publicly available on their public facing calendars on district websites.

Thank you for your patience as we navigate these amendments. Further questions regarding the School Calendar Regulation amendment, can directed to EDUC.SchoolCalendars@gov.bc.ca.”
